HABILITATION ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE : TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE - B0L EXÉCUTANT ET/OU B0L CHARGÉ DE RÉPARATION

Habilitations Electriques

DURÉE
7 heures / 1 jour

INTERVENANT
Formateur expert en prévention du risque électrique

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Mise à disposition par l'entreprise d'un véhicule électrique/engin ou hybride

PUBLIC CONCERNÉ

Exécutant et encadrant réalisant des travaux d'ordre non électrique sur véhicules électriques (peinture, tôlerie, mécanique…)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre non électrique sur un véhicule électrique
- Organiser et / ou réaliser les opérations d'ordre non électrique sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18 – 550
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations d'ordre non électrique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos…), exercices en sous-groupe
Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés
Attestation des acquis de la formation
Avis d'habilitation pour l'employeur
Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

LA RÉGLEMENTATION ET LES HABILITATIONS

- Le code du travail
- Le champ d'application
- La norme NF C 18.550
- Les recueils UTE
- Les acteurs de prévention
- Les différentes opérations
- L'environnement de travail
- Les habilitations électriques
- Rôle des acteurs dans le domaine électrique

LES DÉFINITIONS LIÉES AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- Les opérations d'ordre non électrique sur véhicule
- Les véhicules électriques, les véhicules hybrides
- Le réseau électrique de traction et de service
- Les accumulateurs
- Les générateurs électriques
- Les grandeurs de l'électricité
- Le courant continu et alternatif

SENSIBILISATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES

- Les statistiques des accidents
- Les causes d'accident
- Les effets du courant électrique
- Les règles de sécurité à observer lors des opérations d'ordre non électrique sur les véhicules

- Le comportement en cas d'incendie d'origine électrique

OPÉRATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

- Généralités
- Les différentes zones
- Les mesures de protection contre les chocs électriques
- Les équipements de protection individuelle et collective et l'outillage de sécurité

TRAVAUX PRATIQUES ET ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Contrôle des processus mis en œuvre dans l'établissement
- Mise place d'exercices pratiques
- Mise en situation réelle des stagiaires
- Évaluations pratiques

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-550